

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

COMP/M.5388 - DIESTER INDUSTRIE / OLEON GROUP

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'opération objet de la présente notification consiste en l'acquisition par la société Diester Industrie, filiale de la société Sofiprotéol, du contrôle exclusif du groupe Oleon.

Cette opération concerne principalement le marché de la production et de la commercialisation de biodiesel, de produits oléochimiques (acide gras, alcools gras, esters, huiles techniques), de glycérine et d'huiles végétales.

Compte tenu du caractère complémentaire des activités de Diester Industrie (et des sociétés du groupe Sofiprotéol) et des sociétés du groupe Oleon, l'incrément de parts de marchés reste très limité, quelque soit le marché considéré. Pour cette raison, la partie notifiante considère que la présente opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence.